



Droit travail en france pour un algérien

Par **janine alexandre**, le **14/05/2008** à **17:06**

mon futur mari attends son visa pour venir en france nous avons des projets de mariage et je voudrais savoir rnrnavec un visa touristique il n'a pas le droit de travailler rnrnparait il qu'il devra lors de son enregistrement a la préfecture faire mentionné sur son passeport qu'il désire travailler et si on lui accorde doit on obligatoirement fournir une promesse d'embauche pour confirmer le sérieux de nos projets communs merci de me donner des informations précises et sérieuses car pour obtenir le visa c'est déjà galère rnrnde puis sa première demande le 11 novembre n'ont pas répondu mon refait un 2ème dossier car ils redemande tous les papiers

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **19:00**

bonsoir, après être entré en france et votre mariage célébré, votre époux aura droit en tant qu'algerien automatiquement à un titre de séjour vie privée et familiale valable un an, renouvelable lui permettant d'exercer une activité professionnelle, cordialement